



© Sibylla Rometsch

# Berce du Caucase

*Heracleum mantegazzianum* Sommier & Levier

## F<sub>4-3</sub> Recommandations de lutte\*

F1 informations générales  
F2 clé de décision  
F3 description  
F4 recommandations de lutte

### Pourquoi lutter contre la berce



- Elle supprime la végétation naturelle.
- Elle provoque des brûlures très douloureuses.
- Elle déstabilise les berges et accroît les risques d'érosion.
- Elle augmente les coûts d'entretien des berges et des talus.

### Principes à suivre

#### 1° Intervenir le plus tôt possible!

Plus une infestation est importante et ancienne, plus il est difficile et coûteux de contrer le développement de la berce.

#### 2° Eviter toute dispersion de l'espèce!

Une plante produit jusqu'à 10'000 graines, qui gardent dans le sol leur pouvoir de germination jusqu'à 7 ans.

Intervenir avant la fructification.

Supprimer et éliminer la totalité des pieds présents, y compris les racines.

Le long des routes et cours d'eau, intervenir **d'amont en aval**.

Nettoyer soigneusement les outils, machines et véhicules après usage.

#### 3° Prévoir des contrôles : vérifier l'efficacité des interventions!

S'assurer de l'absence totale de repousses. Répéter l'intervention jusqu'à disparition complète de la plante.

#### 4° ATTENTION : la berce contient des substances phototoxiques!

Eviter tout contact de la plante (tiges, feuilles, fleurs) avec la peau. Le premier contact indolore et incolore peut, même après plusieurs heures, occasionner une brûlure allant jusqu'au 2<sup>ème</sup> degré après exposition au soleil.

**Porter un équipement de protection adéquat lors des interventions et se laver les mains en cas de contact accidentel.**

#### 5° En raison de l'impact des traitements chimiques sur l'environnement, privilégier autant que possible les méthodes de lutte mécaniques.

#### 6° Annoncer les nouvelles populations

Transmettre l'information à : <http://www.infoflora.ch> ou au canton : [info.faunenature@vd.ch](mailto:info.faunenature@vd.ch)



© Sibylla Rometsch

*La berce du Caucase apprécie les milieux frais et se rencontre souvent le long des chemins. Les véhicules jouent un rôle important dans sa dispersion.*



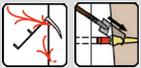
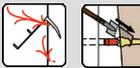
© Erwin Jörg

*Les inflorescences d'un seul individu de berce du Caucase peuvent produire jusqu'à 10'000 graines.*

\* Recommandations de la DGE-BIODIV, selon art. 7 Règlement concernant la protection de la flore (RPF, RSV 453.11.1)

# I. Recommandations de lutte (2013)

## Berce du Caucase

DECISION		INTERVENTION					
Situation	Objectif	Méthode	Fréquence (an)	Période (mois)	Contrôle	Durée minimale	Élimination
Région non infestée <sup>1</sup>	▲ Eradication	 A	1 x	4 - 8	OUI	3 ans	OUI (racines + fleurs)
	Zone nature prioritaire <sup>2</sup> OU zone fréquentée par le public <sup>3</sup> OU bord de cours d'eau	▲ Eradication	 A	1 x	4 - 5	OUI	3 ans
Région infestée	▲	 B	1 x	6 - 7	OUI	Permanente	OUI (fleurs)
	Hors zone nature prioritaire ET hors zone fréquentée par le public	 C	1 x	6 - 8	OUI	Permanente	OUI (fleurs)

<sup>1</sup> Région non infestée : présence de moins de 10 foyers de 100m<sup>2</sup> dans un rayon d'un km.

<sup>2</sup> Zone nature prioritaire : inventaires fédéraux et cantonaux de protection des milieux naturels (PPS, marais, etc.), réserves naturelles, biotopes aménagés, cours d'eau revitalisés, stations forestières peu fréquentées et milieux dignes de protection selon l'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage, OPN, annexe 1.

<sup>3</sup> Zone fréquentée par le public : dans un rayon de 100 m autour des habitations, places de jeu et terrains de sport; 50 m autour des places de parc et le long des chemins.

## II. Méthodes de lutte

### A Fauche ponctuelle et coupe de la racine

#### CIBLE

Foyers soit situés dans une région encore non infestée, soit dans une région infestée avec un enjeu de protection de la nature (inventaires, réserves naturelles, etc.) ou de santé publique (chemins, parkings, habitations, etc.) ou le long d'un cours d'eau.

**Objectif** : éradication.

#### ACTIONS

1° a) Fauche des plantes (permet de pénétrer au cœur des foyers).

b) Coupe de la racine à au moins 20 cm de profondeur. Retirer la racine coupée.

**Fréquence** : 1x par an.

**Période d'intervention** : avril à août.

**Durée minimale** : 3 ans.

2° Contrôle 2 mois plus tard.

3° Contrôle l'année suivant l'intervention.

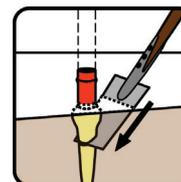
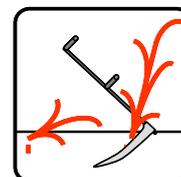
4° Evacuation et élimination ( → Chapitre III).

#### MATÉRIEL

**Fauche** : faux, débroussailleuse, faucheuse rotative.

**Coupe de la racine** : bêche à bord tranchant ou rasette de bûcheron.

Équipement de protection complet et véhicule de transport pour l'évacuation.



*Les personnes qui réalisent l'intervention doivent porter un équipement de protection complet pour éviter tout risque de brûlure (vêtements couvrants avec un tissu non absorbant, gants imperméables, lunettes ou casque à visière).*

## B Fauche ponctuelle

### CIBLE

Foyers situés dans une région infestée, hors zone nature prioritaire et dans une zone peu fréquentée par le public. Dans les situations où la coupe de la racine n'est pas possible (accès difficile, etc.).

**Objectif:** stabilisation des populations.

### ACTIONS

1° Fauche des plantes.

**Fréquence:** 1x par an.

**Période d'intervention:** juin à juillet (juste avant la floraison).

**Durée minimale:** mesure permanente.

2° Contrôle à mi-août.

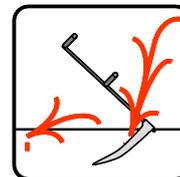
3° Contrôle l'année suivant l'intervention.

4° Evacuation et élimination (→ chapitre III).

### MATÉRIEL

**Fauche:** faux, débroussailleuse, faucheuse rotative.

Équipement de protection complet et véhicule de transport pour l'évacuation.



*Les personnes qui réalisent l'intervention doivent porter un équipement de protection complet pour éviter tout risque de brûlure (vêtements couvrants avec un tissu non absorbant, gants imperméables, lunettes ou casque à visière).*

## C Coupe des inflorescences

### CIBLE

Foyers situés dans une région infestée, hors zone nature prioritaire et dans une zone peu fréquentée par le public. Dans les situations où la coupe de la racine n'est pas possible (accès difficile, etc.).

**Objectif:** stabilisation des populations.

### ACTIONS

1° Coupe des inflorescences (risque d'une 2<sup>ème</sup> floraison durant l'année).

**Fréquence:** 1x par an.

**Période d'intervention:** juin à août (avant la maturation des graines).

**Durée minimale:** mesure permanente.

2° Contrôle à début-septembre.

3° Contrôle l'année suivant l'intervention.

4° Evacuation et élimination (→ chapitre III).

### MATÉRIEL

**Coupe de l'inflorescence:** sécateur ou cisaille à long manche.

Équipement de protection complet et véhicule de transport pour l'évacuation.



*Les personnes qui réalisent l'intervention doivent porter un équipement de protection complet pour éviter tout risque de brûlure (vêtements couvrants avec un tissu non absorbant, gants imperméables, lunettes ou casque à visière).*

## Autres méthodes

Il existe plusieurs autres méthodes de lutte contre la berce. Elles n'ont pas été retenues dans ce document en raison d'une efficacité moindre, de risques sanitaires accrus ou de problèmes de faisabilité (coûts, aspects techniques). On peut ainsi citer (liste non exhaustive) :

**Arrachage manuel:** applicable uniquement aux jeunes plantules. L'extraction des racines des plantes adultes (jusqu'à 60 cm de long) est difficile à réaliser.

**Fauches répétées:** efficacité de seulement 80 % après 3 ans d'intervention. Il existe par ailleurs un risque non négligeable de dissémination des graines qui peuvent se loger dans les pneus des véhicules agricoles.

**Labour:** méthode applicable uniquement dans un contexte agricole. Elle présente un risque de dissémination analogue à la méthode des fauches répétées.

**Pâturage:** difficile à mettre en œuvre dans certaines situations. Nécessite des précautions au vu de la phototoxicité de la plante (bétail adapté).

**Lutte chimique:** plus difficile et coûteuse à mettre en application. Interdite dans la plupart des situations où la berce se développe.

## III. Elimination

Les racines et les inflorescences de la berce doivent impérativement être éliminées, ces parties pouvant participer à la dissémination de la plante. Le ramassage et l'élimination des tiges et des feuilles ne sont pas obligatoires. Cependant, ils sont recommandés si des personnes risquent d'être en contact avec ces déchets (zones urbanisées).

Les alternatives pour l'élimination des déchets végétaux sont les suivantes (→ chapitre V. Liens utiles) :

1. **Compostage** avec hygiénisation **ou méthanisation** dans une compostière professionnelle (pas de compostage au jardin ni en bout de champ)! Les compostières doivent être averties à l'avance en cas d'apport de quantités importantes de matières végétales infestées de néophytes.
2. **Incinération:** évacuation en usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM).



## IV. Coûts

### A. Intervention (sans élimination ni transport !)

\* Coûts indicatifs estimés sur la base d'un tarif horaire de 50 CHF/heure

Type d'intervention		Coût par intervention (CHF)*	Coût annuel (CHF/an)*
A	Fauche ponctuelle	0.40 - 1.-/m <sup>2</sup>	5 - 6.-/m <sup>2</sup>
	Coupe de la racine	5.-/m <sup>2</sup>	
B	Fauches ponctuelle	0.40 - 1.-/m <sup>2</sup>	0.40 - 1.-/m <sup>2</sup>
C	Coupe des inflorescences	5.-/m <sup>2</sup>	5.-/m <sup>2</sup>

### B. Elimination

Filière	Types de déchets	Coûts d'élimination (2013)
Compostage	Tiges / feuilles / inflorescences	100 à 130.- /tonne (HT)
	Racines	125 à 195.- /tonne (HT)
Incinération	Tiges / feuilles / racines / inflorescences	148.- /tonne (HT) SATOM SA
		199.- /tonne (HT) SAIDEF SA
		240.- /tonne (HT) TRIDEL SA
		278.- /tonne (HT) CHENEVIERS

## V. Liens utiles

### Compostage et méthanisation des néophytes envahissantes

Groupe de travail AGIN, plantes invasives

[www.kvu.ch](http://www.kvu.ch)

### Compostage, valorisation énergétique

Biomasse Suisse

[www.biomassesuisse.ch](http://www.biomassesuisse.ch)

### Décharges contrôlées pour matériaux inertes (DCMI) du canton de Vaud, usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) du canton de Vaud

Liens disponibles sur le site internet de l'Etat de Vaud

[www.vd.ch](http://www.vd.ch)

### Impressum

Editeur : © DGE-BIODIV, 2018

Document réalisé avec la collaboration des bureaux Hintermann & Weber SA, Montreux et CSD INGENIEURS SA, Lausanne, dans le cadre du projet Ligne verte (Ville de Lausanne, DGMR, DGE, DGAV).

Conception graphique : NiceFuture

Illustrations de l'espèce : Sibylla Rometsch, Erwin Jörg